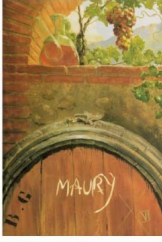


## COMMUNE de MAURY



### **Animateur territorial « Reconquête de la qualité de l'eau en milieu naturel »**

**Commune de Maury – 66460 – Pyrénées-Orientales**

#### Préambule :

Au cœur d'un territoire unique et exceptionnel, le territoire de Maury, se caractérise par l'importance de sa viticulture à travers la notoriété de ses appellations en Vins Doux Naturels et en vins secs. Commune rurale de 34 km<sup>2</sup> pour 910 habitants, l'activité viticole (environ 1300 hectares de vigne répartis entre près d'une 30<sup>ne</sup> d'exploitations en cave particulière et 110 exploitations adhérentes à la Coopérative « Les Vignerons de Maury »).

Les analyses réalisées sur les deux stations de contrôle de la qualité de l'eau de la rivière Maury ont mis en évidence la présence de molécules de désherbant (triazines et métabolites, diuron, glyphosate, AMPA, pendiméthaline) et quelques fongicides à des teneurs supérieures à la limite de qualité environnementale.

Cette pollution des milieux aquatiques par les pesticides peut être liée :

- à l'activité viticole,
- à l'entretien des espaces communaux,
- à la présence de jardins amateurs.

D'autres pollutions peuvent être liées aux rejets des effluents de caves.

Face à cette situation, la mairie de Maury a décidé de mettre en place un projet global de reconquête de la qualité de l'eau.

#### **Objectifs de la démarche :**

1. Protéger l'environnement et les personnes des pollutions (citoyens, employés municipaux, agriculteurs...);
2. Reconquérir de la qualité de l'eau sur le territoire de Maury.

#### **Mission principale :**

- Élaboration d'un programme d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau.

Il s'agit d'établir un programme d'actions pour :

- améliorer les pratiques phytosanitaires pour les agriculteurs, les services techniques communaux et les particuliers (jardiniers amateurs),
- gérer les effluents phytosanitaires,
- améliorer le dispositif actuel sur les potences agricoles et l'aire de lavage,
- gérer les effluents des caves (investissement, convention de rejets,...),
- rationaliser l'usage de l'eau « agricole ».

L'animateur territorial aura en charge d'organiser, de suivre, d'accompagner et d'animer l'élaboration et la mise en œuvre technique, administrative et stratégique, des programmes d'actions « pesticides » de la commune de Maury (66 460) territoire de 3 500 ha.

#### Activités principales :

*Sous la responsabilité administrative et technique de la commune de Maury*

Elles se déclinent selon les thématiques suivantes :

## 1 – ETUDE, DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Prises de contact, connaissance du territoire et des acteurs.
- Recensement des données socio-économiques et démographiques.
- Recensement, connaissance des pratiques phytosanitaires, des effluents des caves...
- Recensement des besoins des acteurs locaux.
- Définition d'un programme d'actions dans le cadre d'une démarche partenariale.

## 2 – ANIMATION GENERALE DES PROGRAMMES D' ACTIONS

- Accompagnement des porteurs de projets locaux
- Organisation des réunions de suivi, de concertation, des commissions thématiques, des comités de pilotage annuels
- Rédaction des bilans annuels
- Montage des dossiers administratifs et notamment de demandes de subventions
- Assistance technique pour l'élaboration des études, encadrement des bureaux d'étude

## 3 – ANIMATION DES ACTIONS AGRICOLES

### Organisation et suivi de la mise en œuvre du programme agricole :

- Cartographie et analyse de l'existant (parcellaires agricoles, réseaux de fossés, pratiques actuelles,...)
- Formation/conseil.
- Contractualisation agri-environnementales, montage de dossiers,...
- Opération de sensibilisation des viticulteurs aux pratiques alternatives
- Information sur les risques de certaines pratiques culturales/ressources

## 4 – ANIMATION DES ACTIONS NON AGRICOLES

### Initiation, accompagnement et soutien pour la mise en œuvre d'actions portées par des acteurs locaux :

- Suivi de plans d'actions
- Plans de communication (article, plaquette,...)
- Sensibilisation des scolaires (animation dans les écoles), des jardiniers amateurs,...

### **Relations fonctionnelles :**

Avec les services de la commune de Maury, les membres du comité de pilotage et des acteurs du territoire concernés.

**Catégorie :** cadre A ou B

**Emploi-type :** Technicien agri-environnemental ou conseiller agricole confirmé

**Rémunération :** 2 125 € brut mensuel.

**Poste sous la compétence administrative de :** Commune de Maury

**Poste à pourvoir à partir du :** SEPTEMBRE 2011

**Durée du contrat :** un an renouvelable deux fois (soit 3 ans)

**Temps de travail :** Temps plein et possibilité de logement

**Formation, expérience, compétences requises :**

- Ecoles d'ingénieur agri-environnement – 2-3 ans
- BTSA : expérience 5-10 ans
- Ou équivalent

**Connaissances nécessaires :**

- Gestion de l'eau : connaissances techniques généralistes et connaissance de l'organisation institutionnelle
- Agronomie, viticulture et agri-environnement
- Mesures agri-environnementales, MAE, PVE, PDRH
- Informatique : maîtrise des outils « classiques » (Word, Excel,...) et cartographiques (Arcview, Mapinfo,...)
- Fonctionnement des collectivités locales, marché public

**Compétences clés (être capable de...) :**

- Sensibiliser, convaincre et accompagner les acteurs du territoire.
- Animer un réseau, des réunions de comités et publiques, un projet.
- Assister et conseiller les collectivités responsables des projets en terme technique, administratif et financier.
- Savoir exercer la fonction de maillon et de relais entre les acteurs du territoire et les acteurs institutionnels.
- Mettre en cohérence et en synergie les projets/actions du territoire avec les orientations des acteurs institutionnels, pour faire émerger et faire vivre le projet du territoire en faveur de la reconquête de la qualité de la ressource en eau, au travers du fonctionnement – consistant – d'une communauté territoriale de prise en charge des réalités patrimoniales.

Cet emploi de terrain exige une bonne connaissance des composantes économiques, historiques et culturelles du territoire. Une connaissance des structures territoriales, des institutions et de la fiscalité est nécessaire. L'agent de développement doit également posséder des compétences en matière de gestion, de montage et de suivi de projets. Le rythme de travail est particulier car il s'adapte aux possibilités des interlocuteurs. Les réunions se déroulent quelques fois en soirée, ce qui implique beaucoup de souplesse dans la gestion de son temps de travail.

**Veillez adresser vos candidatures avant le 15 août 2011 avec lettre de motivation et curriculum vitae à :**

Monsieur le Maire de Maury  
1, place de la Mairie  
66 460 MAURY

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Monsieur Thierry MANDILE  
Secrétaire Général  
Commune de Maury  
66 460 MAURY  
04-68-59-15-24  
mairie.maury@wanadoo.fr